



Collombey-Muraz, le 24 septembre 2021

Courrier A

Madame
Pauline Arlettaz
R. du Pré Court 6
1893 Muraz

Copie

**Réponse au postulat du 9 novembre 2019, "Statistique sur l'abstentionnisme",
accepté en séance du Conseil général du 28 septembre 2020**

Traité par : Secrétariat municipal
N/réf. : TUO - mol

Madame la Conseillère générale,

Nous nous référons à votre postulat mentionné en titre, qui a retenu toute l'attention du Conseil municipal et dont nous vous remercions.

Le postulat déposé demande à la municipalité de réaliser une étude statistique, dans la limite du respect de la protection des données, visant à déterminer les « profils » des abstentionnistes de la commune (âge, sexe, date d'arrivée sur la commune, provenance, village), ceci afin de permettre notamment à la commune, aux partis politiques et aux actions citoyennes de poursuivre leurs efforts dans des mesures visant à encourager les citoyens à user de leurs droits politiques.

Au sens de la Municipalité, votre demande est tout à fait louable. D'ailleurs, à son échelle, en gardant la neutralité et la mesure qui doit être la sienne, la Commune de Collombey-Muraz fait ce qui est en son pouvoir pour inciter la population à se rendre à l'urne. Elle se sert par exemple du site internet communal, de l'application instagram ou du panneau lumineux situé entre Collombey et Muraz pour informer et encourager les citoyens à user de leur droit de vote. De le même ordre d'idée, le Conseil municipal a souhaité que les heures d'ouverture des bureaux de vote soient supérieures ce que prévoit le minimum légal. En outre, toujours par exemple, lors des soirées d'accession à la majorité, le droit de vote et pouvoir participer à la construction de l'opinion publique sont systématiquement mis en valeur et rappelés comme étant des opportunités fantastiques pour la population.

Néanmoins, le droit de vote reste, comme son nom l'indique, un droit et non une obligation, avec comme corolaire inaliénable, la liberté pour celui ou celle qui le possède de l'utiliser ou de décider de ne pas le faire. Cette liberté est en soi un premier obstacle à la lutte contre l'abstentionnisme.

Votre postulat ayant été accepté par le Conseil général, la Commune a évidemment procédé à la tenue de statistiques, relevant, scrutin après scrutin, les données qui sont susceptibles d'être recueillies.

Nous y reviendrons plus bas, mais c'est le lieu de préciser qu'une autre des composantes essentielles du droit de vote est le secret de celui-ci. Ainsi, le principe du

secret du vote est intimement lié à l'idée du suffrage universel et doit garantir que chaque citoyen puisse exprimer son avis individuel sans qu'il soit influencé par les autorités ou par des tiers ni qu'il puisse être connu. Ce principe du secret du vote se heurte clairement à la tenue de statistiques trop précises.

C'est sans doute la raison pour laquelle, notre programme informatique de gestion des votations et élections ne permet que de tenir les statistiques suivantes :

- mode de vote (vote par correspondance, vote au guichet, vote à l'urne)
- Catégorie d'âge des votants (par dizaine d'années, 18-20 ans, 21-30 ans, 31-40 ans, etc.
- Sexe de la personne exerçant son droit

Il n'est par contre pas possible de mettre en évidence d'autres paramètres tels que la date d'arrivée sur le territoire communal, la provenance du votant ou encore son village de domicile.

La Commune de Collombey-Muraz a conservé spécifiquement les statistiques récoltables mentionnées plus haut depuis 2019, date qui correspond notamment l'acceptation par le Conseil général de la participation au programme easyvote.

En se penchant sur les statistiques cumulées des presque 20 dernières votations/élections, nous pouvons notamment mettre en évidence les quelques constatations suivantes, qui ne seront toutefois et malheureusement pas d'un grand secours pour lutter contre l'abstentionnisme :

- Entre novembre 2019 et mars 2021, le nombre d'électeurs de notre commune a passé de 5502 à 5605.
- La moyenne globale de la participation s'élève à 39.59%.
- Le scrutin qui a entraîné la plus faible participation fut l'élection au 2^{ème} tour au Conseil d'Etat en mars 2021, avec 36.91% de participation.
- Au contraire, celle qui a entraîné la plus grande mobilisation fut la votation fédérale du 27 septembre 2020, avec 55% de participation (pour rappel, le peuple se prononçait sur 5 objets : l'initiative pour une immigration modérée, la modification de la loi sur la chasse, la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain et l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat).
- Le vote au guichet de l'administration communale est largement le plus utilisé avec 52,7% de moyenne sur l'ensemble des scrutins, alors que le vote par correspondance recueille la préférence de 36,98% des votants. Le vote à l'urne ne déplace quant à lui guère plus de 10% des votants (10,32%).
- D'une manière générale, les femmes de la Commune sont un peu plus nombreuses à participer aux votations et élections que les hommes.

Les statistiques récoltées ne prennent pas en compte la proportion de personnes habiles à voter par catégorie d'âge, mais uniquement ceux qui se sont rendus à l'urne. Cela ne permet donc pas de tirer un pourcentage de votants par catégorie d'âge, par rapport à une autre. Nous remarquons néanmoins et sans surprise qu'en nombre brut de personnes, la catégorie des 18-30 ans ne pèse guère lourd par rapport à celles des 51-60 ans, 61-70 ou 71-80, dans l'ordre les plus largement participatives. Afin de ne pas alourdir la réponse, nous ne transmettons pas les chiffres issus des statistiques en annexe. Néanmoins ceux-ci peuvent être consultés, sur demande, auprès du Secrétariat municipal.

En cela, on doit considérer que les efforts en lien avec la participation au programme easyvote n'ont, pour l'heure, que peu ou pas encore porté leurs fruits.

Le Conseil municipal, qui se doit dans la récolte de données liées aux votations/élections respecter tant la protection des données que le secret du vote, est conscient que les quelques chiffres transmis dans le cadre de la présente réponse ne devraient que très peu vous être utiles pour servir votre louable volonté de combattre l'abstentionnisme. Il n'a toutefois guère de latitude en la matière. Il continuera néanmoins et évidemment, dans la mesure de ses moyens, à encourager ses citoyens à participer à la vie politique, qui façonnent jours après jours nos 5 villages. Mais il compte également particulièrement sur l'engagement, l'inventivité et l'énergie des partis politiques, de tous bords confondus, pour participer à rendre notre démocratie aussi vivante que possible, signe ostensible de la richesse d'une société.

Veillez agréer, Madame la Conseillère générale, nos salutations distinguées.

Olivier Turin
Président

Laurent Monnet
Secrétaire municipal

Copie : Monsieur José Sotillo, Président du Conseil général

Commune de Collombey-Muraz
Rue des Dents-du-Midi 44 / CP 246
CH – 1868 Collombey
Tél. : +41 (0)24 473 61 61

Email : commune@collombey-muraz.ch
www.collombey-muraz.ch
Twitter : [@collombey_muraz](https://twitter.com/collombey_muraz)

